

AFFAIRE N° 40

AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES  
POUR LA REHABILITATION DU BATIMENT  
EX-JEUMONT/REUNION A DEUX-CANONS

Sudel FUMA donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Afin de sauvegarder le patrimoine communal, la Municipalité envisage de réhabiliter les locaux du bâtiment ex-Jeumont-Réunion.

L'estimation de l'ensemble des travaux à effectuer s'élève à 500 000 F.

Les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 900.232.190 du Budget communal.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, de m'autoriser :

- à lancer un appel d'offres ;
- à passer un marché avec l'entreprise retenue par la Commission chargée de l'ouverture des plis ;
- en cas de résultat infructueux, à traiter par marché négocié.

AVIS DES COMMISSIONS

Les Commissions CULTURE ET SPORTS, ECONOMIE, TRAVAUX ET APPELS D'OFFRES, et FINANCES émettent un avis favorable, compte tenu de la très forte demande des différentes associations.

---

Firmin LACPATIA, Camille SUDRE et Georges BOISSIER  
arrivent à 14 H 15.

M. FUMA S. : Nous avons l'intention de réaménager le local ex-Jeumont/Réunion en créant trois studios de répétition (dont un studio professionnel), deux salles d'études et des bureaux. A l'étage, nous aménagerons une salle de danse et une galerie d'art.

Les locaux du bâtiment actuellement occupés par l'Association LIVE, seront donc libérés en vue de ce réaménagement. Cette opération devrait permettre de soutenir la production et la recherche musicales locales en offrant des structures d'accueil adéquates et en créant un lien culturel associant danse, musique et arts plastiques.

M. GERARD M. : Il faudrait prévoir plus de 500 000 F pour réaliser cette opération. Ce programme est relativement important.

LE MAIRE : Il s'agit ici uniquement de l'aménagement d'un bâtiment. L'Association LIVE devra quitter les locaux, afin de permettre l'extension du bâtiment de l'Ecole Municipale de Musique et de Danse.

Y a-t-il d'autres questions ? Non.

Je mets cette affaire aux voix.

Oppositions ? Non. Abstentions ? Non. Pour ? Ensemble des Conseillers Municipaux présents.

Le rapport est adopté à l'UNANIMITE.

\*

\*

\*